

Les Bâtisseurs de l'intégrité

RETOUR SUR 2024

N° 011

Votre bulletin trimestriel d'information sur la transparence, l'accès à l'information et la promotion de l'intégrité.

Des alertes citoyennes contre la corruption dans les tribunaux de Kinshasa, des clubs d'intégrité dans quatre universités, une proposition de loi à l'Assemblée nationale et la société civile formée à la lutte contre la corruption.





Dans ce numéro

Des alertes citoyennes contre la corruption dans les tribunaux de Kinshasa 03

Des clubs d'intégrité dans quatre universités de Kinshasa 03

La proposition de loi sur l'éducation à l'intégrité devant l'Assemblée nationale 03

La société civile formée à prévenir, détecter et combattre la corruption 04

Fin du projet « Élèves agissant pour la redevabilité et la qualité de l'éducation » 04

Le CERC 05

JUSTICE

Des alertes citoyennes contre la corruption dans les tribunaux de Kinshasa



Le 1er avril 2024, le CERC et RCN Justice & Démocratie ont signé une convention pour mettre en œuvre le volet anticorruption du deuxième Programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ2), financé par l'Union européenne, et du projet REPLIC, cofinancé par la Coopération belge.

Le CERC a mis en place un système d'alerte sociale animé par 9 points focaux désignés par des organisations de la société civile et des réseaux anticorruption. Équipés de téléphones et formés par le CERC, ils recueillent les plaintes de corruption de leurs communautés et les transmettent.

Les procureurs et chefs de division des parquets de Kalamu, Ndjili et Matete ont soutenu le système, et 70 affiches portant son numéro vert ont été posées dans les tribunaux.

JEUNESSE

Des clubs d'intégrité dans quatre universités de Kinshasa



De septembre à décembre 2024, le CERC a animé l'Incubateur de projets des jeunes contre la corruption : des clubs d'intégrité à l'Université de Kinshasa, à l'Université panafricaine, à l'Université Révérend Kim et à l'Université Bel Campus, paritaires et comptant 30 % d'étudiants marginalisés ou sous-représentés.

Le 3 décembre 2024, 61 étudiants des quatre clubs ont diagnostiqué les pratiques de corruption à l'université et élaboré un plan d'action commun, dont un plaidoyer auprès de l'Assemblée nationale pour une loi de protection des lanceurs d'alerte.

PLAIDOYER

La proposition de loi sur l'éducation à l'intégrité devant l'Assemblée nationale

En avril 2024, le CERC et l'APNAC RDC ont porté devant l'Assemblée nationale la proposition de loi sur les Clubs d'Intégrité et l'éducation à l'intégrité.

Le texte prévoit que les Clubs d'Intégrité fonctionnent comme des espaces d'éveil citoyen animés par des élèves élus, et que le cours d'éducation à l'intégrité sensibilise les élèves à l'éthique, à la bonne gouvernance et à la responsabilité civique. Le même mois, le CERC a analysé le financement des partis politiques et relevé l'absence d'une autorité chargée de contrôler et de faire appliquer ses règles.

FORMATION

La société civile formée à prévenir, détecter et combattre la corruption

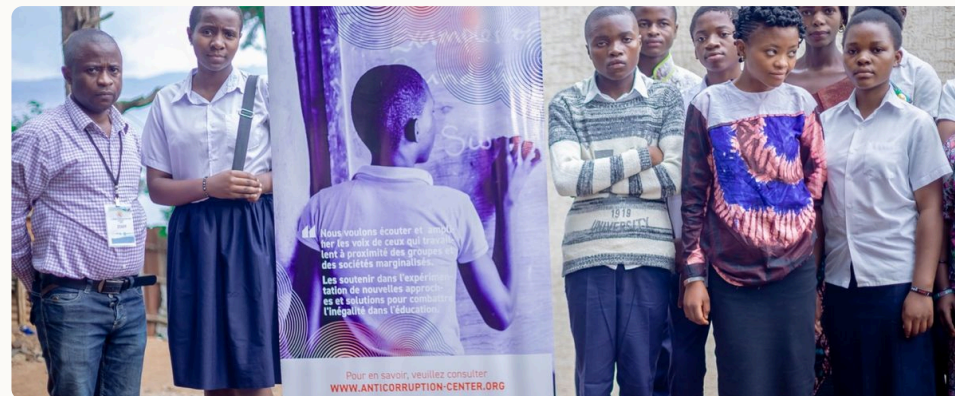


Du 4 au 6 décembre 2024, le CERC et l'Association congolaise pour l'accès à la justice (ACAJ) ont organisé une formation de trois jours à Kinshasa. Des membres de l'ACAJ et une blogueuse de Habari RDC y ont renforcé leurs capacités à prévenir, détecter et combattre la corruption.

La formation leur a donné des outils juridiques, pratiques et éthiques pour prévenir la corruption, la dénoncer et la combattre.

ÉDUCATION

Fin du projet « Élèves agissant pour la redevabilité et la qualité de l'éducation »



Le projet financé par le Partenariat mondial pour l'éducation à travers Education Out Loud s'est achevé en juin 2024, après 30 mois de mise en œuvre dans 6 communes du Sud-Kivu et 6 communes de Kinshasa.

Il laisse des Clubs d'Intégrité reconnus par l'administration scolaire, une proposition de loi devant l'Assemblée nationale et des élèves formés à suivre leurs écoles avec EduCheck.

À PROPOS

Le CERC



Le Centre de Recherche sur l'Anti-Corruption (CERC) est une organisation indépendante, sans but lucratif, ayant pour principale vocation la lutte contre la corruption. Fondé en 2017 à Uvira, au Sud-Kivu, il donne aux jeunes et aux communautés les moyens de suivre leurs services publics et d'exiger des comptes.

Le CERC a été fondé pour répondre à deux questions :

- Comment les communautés peuvent-elles obtenir de meilleurs services en utilisant l'intégrité ?

- Comment enseigner l'intégrité pour équiper la prochaine génération de leaders à dire non à la corruption ?

NOTRE MISSION

Faire progresser les connaissances sur les causes et les conséquences de la corruption, soutenir de nouvelles politiques et initiatives anticorruption en RDC, et renforcer le pouvoir des jeunes par l'éducation, la formation, le mentorat et la technologie.

NOS PRINCIPES

Intégrité · Responsabilité · Transparence · Équité · Innovation



CENTRE DE RECHERCHE SUR L'ANTI-CORRUPTION

f [cerccongo](#)

X [cerccongo](#)

in [cerccongo](#)

📷 [cerccongo](#)

www.cerc.cd

32, Avenue CPA, Quartier CPA Mushi, Commune de Mont-Ngafula, Kinshasa, RDC

info@cerc.cd · +243 977 757 227

Le CERC est une organisation non gouvernementale (ONG) enregistrée (numéro d'enregistrement : F.92/42579) dotée de la personnalité juridique par le Ministère de la Justice : JUST/SG/20/21311/2021.

Le CERC dispose du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC).

